



Syndicat UGICT-CGT des Territoriaux Catégories A et B et Agents de Maîtrise Rennes - Ille et Vilaine

Rennes, le 15 mai 2019

Monsieur Johan THEURET
Directeur Général Adjoint – Pôle Ressources

Copie : Madame QUINAUT Laurence (DGS)
Monsieur LAÉRON Gildas (DGS-PRESS-DRH)

Objet : Réponse à votre courrier du 2 mai 2019

Monsieur le Directeur,

Je souhaite réagir à votre courrier en date du 2 mai 2019 relatif à la publication du compte rendu de visite du service Planification et Études Urbaines de la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat.

Sur la forme, vous évoquez que ce compte rendu peut laisser penser que notre élue, mandatée par la CGT à siéger au CHSCT et, par voie de conséquences, à exercer toutes les missions et activités en lien avec ce mandat, ait agi au nom du CHSCT. Vous avez raison, et c'est pour cette raison que le document contesté a été retiré du site. Pour autant, après modifications, il sera sans doute diffusé à nouveau. En effet, en l'absence de suites données à ce rapport circonstancié, qui n'a pas vocation à pointer des responsabilités mais à établir des observations et des préconisations, la cgt n'acceptera pas que l'administration impose le silence aux agents mandatés au prétexte de l'obligation de réserve. Le droit de participation des agents est garanti par le Statut. En la matière, le rôle des représentants du personnel au CHSCT, est bien d'alerter l'autorité territoriale sur les dangers et les risques afin de les réduire. Par conséquent, les membres du CHSCT peuvent donc en toute légitimité recueillir et diffuser toutes informations auprès des services.

Sur le fond, vous évoquez des propos inacceptables, mensonger, attentatoire, Le compte rendu de cette visite est nuancé et ne fait que reprendre la teneur des échanges avec les agents du service et la responsable, elle-même. Je préciserai que cette dernière a été informée, comme à l'accoutumée, de la visite de notre représentante au CHSCT. Ce compte rendu analyse les faits et liste des préconisations. Il se peut que ces dernières ne soient pas en phase avec celles de la direction, mais j'estime qu'elles doivent être prises en considération. Elles seront néanmoins reformulées afin que la réalité des risques psychosociaux vous apparaisse plus clairement à la lecture des faits.

Sur le dialogue social et le souhait d'améliorer les conditions de travail des agents, je ne peux qu'écrire ici ce que je vous ai dit lors de notre échange téléphonique suite à la lecture de votre courrier : trop d'agents sont en souffrance dans cette direction et les préconisations consistant à proposer des déjeuners, des petits déjeuners ou des séminaires sur deux demi-journées n'ont rien compris au profond mal-être des agents. Nous avons souhaité, à travers la publication sur notre site internet (une première), créer un électrochoc. Nous y sommes arrivés, c'est maintenant à vous de démontrer que vous avez entendu.

Pour autant, rappeler un attachement au dialogue social et, sans avertissement préalable, évoquer une procédure disciplinaire à l'encontre d'une élue mandatée par une organisation syndicale au CHSCT, nous apparait comme une volonté de déstabilisation inacceptable et de remise en cause d'un droit d'intervention pour garantir la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Il est de votre responsabilité de créer les conditions pour que les visites du CHSCT s'effectuent dans le total respect de la réglementation, afin que le maintien de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents s'inscrivent dans une démarche partagée. Dans ce cadre, la CGT fera des propositions et y prendra toute sa place.

En conclusion et pour un parallélisme des formes, ce courrier va être envoyé en copie à l'ensemble des destinataires de votre missive.

Je reste donc en attente des propositions de dates de rencontre sur cette question de mal être au travail au sein de cette direction.

Philippe CHAVROCHE
Secrétaire Général UGICT-CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chavroche', with a horizontal line underneath it.